

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MARDI 2 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Févriér 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières, ni les lettres non-affranchies.

S U E D E.

De Stockholm, le 8 mars.

Le gouvernement a fait annoncer à tous les ambassadeurs que le royaume de Suede conserveroit pendant la guerre actuelle des puissances du Midi, une neutralité parfaite.

On attend ici un envoyé de la convention nationale françoise, qui doit s'informer de notre façon de penser envers la France.

Le sieur Zibetha reçu ordre du régent de se rendre promptement en Poméranie.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 12 mars.

M. de Vibraye, qui a réside à notre cour, a pris congé du roi & de la famille royale; il vient de partir pour Hambourg.

On nous annonce à sa place M. Soulavie, qu'on suppose être le rédacteur des mémoires du maréchal de Richelieu, & d'ici il doit aussi faire un tour à Stockholm.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U N O R D.

De Lille, le 29 mars.

La gazette des Pays-Bas vient de reparoître, avec l'aigle écartelé en tête. Son rédacteur, accoutumé ou plutôt forcé de se plier aux circonstances, vient de publier l'article suivant, en date de Bruxelles le 24 mars.

Les françois qui, depuis leur retraite forcée d'Aix-la-Chapelle, & la levée du siege de Maëstricht, avoient été poursuivis & repoussés dans différens combats très-sanglans, par les braves troupes autrichiennes, ont enfin abandonné notre voisinage. Depuis plusieurs jours on s'appercevoit, par le transport de leurs magasins & de leurs bagages, que leur retraite ne tarderoit pas à s'effectuer; effectivement leur armée passa la nuit dernière par cette ville, se repliant sur Mons, & le général Dumouriez partit à onze heures & demie de la nuit. Aujourd'hui une forte avant-garde des troupes de sa majesté l'empereur & roi, notre auguste souverain, est entrée en cette ville. Nous attendons demain S. A. R. l'archiduc Charles, avec une partie de l'armée victorieuse.

Le quartier-général de l'armée sous les ordres du général Dumouriez est à Tournay; mais l'on croit que son séjour n'y sera pas long, & que, sous peu de jours, il ira s'établir à Saint-Amand, à la portée du camp de Maulde, qui déjà est presque le rendez-vous de l'armée.

Hier on a battu la générale pour faire rassembler notre garde nationale au poite respectif de chaque section, pour faire marcher un nombre d'hommes, avec du canon & de la gendarmerie, sur Courtray. On dit que cette expédition a pour objet d'arrêter les fuyards qui sont en grand nombre. Dans l'après-midi, deux de ces coquins ont été dégradés dans la cour de l'hôtel-de-ville; on les a dépouillés de l'habit qu'ils déshonoroiert, coupé les cheveux & les sourcils, & quatre fusiliers les ont conduits hors la ville.

De Paris, le 2 avril.

On écrit de Toulon qu'il y est entré un gros chebec espagnol de 18 canons, pris par une de nos frégates qui croisent sur les côtes d'Espagne.

La galliotte hollandoise l'*Amitié*, chargée de provisions pour deux frégates hollandoises qui sont à Livourne, prise par le corsaire le *Sans-Quartier*, capitaine Repont, est entrée à Marseille.

Le peuple aime la vérité, & il faut la lui dire. L'armée de la Belgique est dans un état de déroute générale; nos magasins sont pris par l'ennemi. Si l'on en croit les diverses relations envoyées par des correspondans exacts & impartiaux, plusieurs causes se sont réunies pour opérer ces différens désastres: la nouvelle organisation de cette armée, le mode d'élection, qui donne des places à des hommes sans talens; l'indiscipline des volontaires, des chefs d'un patriotisme très-douteux, des intrigans qui n'aiment que le désordre, des ambitieux qui desirent la destruction pour dominer, des aristocrates qui cachent leurs projets sous le voile de l'intérêt public, des patriotes exagérés ont poussé de concert le soldat à la désorganisation, au pillage; & tous, avec des intentions différentes, ont employé les mêmes moyens, & sont parvenus au même but; celui de tout désorganiser. Les malheurs sont grands sans doute: le vaisseau de l'état est agité par une

furieuse tempête ; mais rien n'est cependant désespéré , nos ressources sont immenses , & le danger commun ralliera tous les partis . L'enthousiasme de la liberté , la réunion de toutes les volontés produiront des miracles : alors se développeront les grandes vertus . Les traîtres & les conspirateurs seront connus & punis ; le glaive de la loi frappera les grands coupables . La convention nationale , les autorités constituées , les sociétés populaires ; tous les vrais citoyens formeront une masse imposante , qui sauvera la France de cette vaste & infernale machination de nos ennemis intérieurs & extérieurs .

C O M M U N E D E P A R I S .

Suite de la séance du 30 mars.

Chaumet a requis , & le conseil-général a arrêté que tous les officiers de police & de sûreté déposeront , dans le plus court délai , au greffe du tribunal extraordinaire , les minutes des procédures relatives à des prévenus qui auroient été mis en liberté , pour servir ce que de raison à l'accusateur public .

Le même membre a donné lecture d'un avis des administrateurs du département des Côtes du Nord . Suivant cette lettre , il existoit aux environs de Lamballe une conspiration dont un nommé de la Rouerie étoit le chef . On n'attendoit que l'arrivée de 3 mille Anglois & de 5 mille émigrés déjà débarqués aux îles de Jersey & Guernesey , pour exécuter le complot ; mais le ciel s'est décidé pour la liberté ; la Rouerie est mort dans des convulsions ; plusieurs de ses complices ont été arrêtés . Les administrateurs annoncent aussi que les émigrés & les prêtres réfractaires abondent sur ces côtes , & qu'on y découvre souvent des amas d'armes considérables . Le point de ralliement des conspirateurs est un morceau d'étoffe violette au milieu duquel est un cœur en écarlate , surmonté d'une croix en soie cramoisie , traversé d'une fleche en soie rose , & entouré d'une couronne en soie blanche . Des religieuses avoient , d'une main pieuse , tressé ce signe de carnage » . Cette lettre sera envoyée aux 48 sections & aux sociétés populaires .

Du 31 mars.

Chaumet a donné lecture au conseil d'une adresse du département de l'Isère à la convention . En voici un extrait : « La vérité ne reposoit jamais sur les lèvres des courtisans , & fuyoit l'oreille des rois : nous sommes dignes de la dire , & la convention est digne de l'entendre . La royauté n'est plus ; l'orgueil du trône vient de disparaître avec le tyran . La voix nationale a prononcé , & cependant des cris féditieux troublent l'harmonie générale : on porte la révérence jusqu'à dire : *point de république* : des insurrections suscitées toutes à la fois dans les principales villes de l'empire , se manifestent avec les symptômes les plus effrayans , & le monstre de l'anarchie semble prêt à nous dévorer . A quelle cause devons-nous ce concours de circonstances ? Un roi seroit-il un dieu , pour que sa mort , justement prononcée , fût accompagnée par des signes si éclatans & si terribles ? Non . Mais une faction ambitieuse aspire à réaliser sa résurrection ; un complot mal éteint est renoué , & l'on ne secoue les torches enflammées de la discorde que pour nous montrer le sauveur de la patrie dans un nouveau tyran . Quel est ce fantôme qu'au sein de Paris , sous les yeux de la convention nationale , on promène entouré des hochers de la royauté ? C'est là qu'il faut frapper , législateurs ; & pour anéantir cette vile représentation , qui ne seroit que ridicule si elle n'étoit pas dangereuse dans la crise où nous sommes , que l'objet représenté ne fouille plus nos regards .

« Parisiens , témoins des attentats commis contre la majesté nationale , des insultes faites à la liberté , rompez un lâche silence ; forcez d'un engourdissement perfide : il existe parmi vous une majorité imposante de bons citoyens ; elle a des vertus ; c'est dans les vertus que réside sa force : qu'elle

écrase sans retour une minorité factieuse & désorganisée qui nous déshonore : qu'elle la fasse disparaître : le corps social ne doit pas être rongé plus long-tems par cette lèpre monstrueuse . Entourés de corrupteurs & de corruption , vous trouverez notre langage austère ; mais le peuple des départements est le peuple de la nature , & le cri de l'innocence du département de l'Isère va devenir celui de tous les départements » .

Le procureur de la commune , après avoir donné lecture de cette adresse , a dit : « Nous pourrions répondre au département de l'Isère que le fantôme de roi est mandé à la barre » . Dorat-Cubieres a pris la parole . Le style de cette lettre a paru à Dorat-Cubieres dans le genre de celui de prophéties de Nostradamus ; il a fait observer au conseil que le département de l'Isère étoit celui des Barnave & des Maignier . Sa conclusion a été que si l'éloquence & la persuasion ne suffisoient pas pour ramener nos freres de Grenoble de leur égarement , il falloit inviter les Marseillois à leur faire une petite visite . . . Le conseil a écarté cette dernière proposition , & a nommé deux membres pour répondre à cette adresse .

Chaumet a tranquilisé un peu les esprits sur le grand nombre de déserteurs que l'on disoit arriver à Paris la tête remplie des plus sinistres projets ; il a dit que les huissiers n'étoient que 60 , qu'on les conduisoit à fur & à mesure à un comité de sûreté générale , chargé de vérifier leurs papiers & de distinguer les bons d'avec ceux qui arrivoient dans l'intention de brûler & de piller . Le procureur-syndic a assuré au reste , que , chassés par Dumouriez , il étoit à présumer que ces militaires étoient tous de bons patriotes .

On a lu un décret de la convention , qui défend la représentation de la tragédie de *Méropé* . Chaumet , en requérant l'inscription de cette loi dans les registres , a demandé que par les mêmes motifs qui l'avoient dictée , le conseil défendît la représentation de *l'Ami des Loix* ; il a requis de plus qu'il rédigeât une pétition à la convention , pour lui demander la fondation d'un théâtre national & gratuit pour l'instruction & l'amusement du peuple . Un membre a dit que tel étoit le projet du comité d'instruction publique . Dorat-Cubieres en appuyant la proposition de Chaumet , vouloit la création de censeurs chargés d'épurer les pièces que l'on destineroit être représentées sur ce théâtre ; mais ce mot *censeur* étoit farouche , & le conseil s'en est tenu à l'arrêté suivant :

« Le conseil , après avoir entendu la lecture du décret de la convention nationale , relatif à la tragédie de *Méropé* , sur le réquisitoire du procureur de la commune , arrête : 1°. que , sur les mêmes raisons qui ont motivé le décret ci-dessus , il défend la représentation de *l'Ami des Loix* ; 2°. qu'il sera fait une adresse à la convention nationale , pour obtenir un décret qui ordonne à son comité d'instruction publique de se faire représenter le répertoire des théâtres , à l'effet de les purger de toutes les pièces propres à corrompre l'esprit républicain ; 3°. que la convention nationale s'occupe de moyens d'établir un spectacle gratuit , destiné à l'instruction du peuple ; 4°. que , dans la nouvelle salle qui doit être construite pour le théâtre de l'Opéra , sur lequel la municipalité a des droits incontestables , il sera réservé des places gratuites pour les citoyens infortunés ; que ces places seront répandues dans toutes les parties de la salle , & qu'il sera pris des arrangemens avec les entrepreneurs pour l'exécution de cet arrêté » .

Une députation de la section de la Maison-Commune a demandé la fermeture des barrières ; mais le conseil s'en est tenu à son arrêté d'hier , & a rappelé à la députation le décret qui prononce la peine de mort contre ceux qui seroient fermés les barrières .

C O M M U N E D E P A R I S .
Lettre de
 « On vou
 Dieu que les
 tique que ja
 rebelles . En
 nos faubour
 sommes men
 le notre un
 & après s'e
 notre ville .
 le courage d
 d'être en fin
 brigandage .
 prise , livr
 gation .
 » Cepend
 rebelles ont
 dans tous le
 des cantonn
 en compte z
 ment enacu
 » Nous av
 que nous a
 » Nous a
 à Mindia .
 belles ; elle
 prompts .
 » Si une
 calculer tou
 pable . Labo
 nous en a d
 tion , n'ayan
 Supp
 Une dépu
 nités pour
 vrier ; elle
 attribue la
 qu'une seul
 faire venir
 60 à 65 po
 immenses ;
 du fagon ,
 hausse le p
 Un mem
 faire affich
 difes dans l
 passe à l'or
 munes resp
 les épiciers
 de trop dan
 pétition est
 On accor
 fionner la v
 On transf
 Chantilly ;
 la monnoie
 dailles d'or
 à la biblior
 Sur la m
 traordinaire
 à l'Abbaye ,
 gnats à l'es

Lettre de Nantes, du 29 mars, lue dans la séance du 31.

« On vous a assuré que nos périls étoient passés; plût à Dieu que les choses fussent ainsi; notre position est plus critique que jamais: notre ville ne cesse d'être assiégée par les rebelles. Enhardis, ils commettent des insultes jusques dans nos faubourgs. C'est sur-tout du côté de nos ponts que nous sommes menacés. Le département de la Vendée a vomî sur le notre une garde de scélérats qui se poreent sur les côtes, & après s'en être emparés, se réunissent pour fondre sur notre ville. Parnie, pris par les brigands, repris sur eux par le courage de ses habitans, & d'environ 80 hommes, vient d'être enfin réduit & incendié avec toutes les horreurs du brigandage. Reste la ville de Paimbœuf, qui, si elle est prise, livré aux malveillans toutes nos côtes & notre navigation.

» Cependant nous ne pouvons lui porter des secours. Les rebelles ont en leur possession six districts. Ils se fortifient dans tous les lieux où ils prennent pied, indépendamment des cantonnemens qu'ils font aux entrées de notre ville. On en compte 4 à moins d'une lieue de distance, & ils renferment chacun près de 4 mille hommes.

» Nous avons dépêché des commissaires pour hâter le secours que nous a promis le département de Maine & Loire.

» Nous ajoutons que la frégate, la *Capricieuse*, stationnée à Mindin, est canonnée par les batteries qu'occupent les rebelles; elle court grand risque, & elle a besoin de secours prompts.

» Si une descente combinée.... Nous n'osons prévoir ni calculer tous nos maux; mais tout est possible, tout est probable. Labourdonnaie est à Rennes, mais sans secours, & il nous en a demandé; nous nous sommes refusés à sa réquisition, n'ayant pas assez de forces ».

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Supplément à la séance du dimanche 31 mars.

Une députation des épiciers de Paris réclame des indemnités pour les pertes résultantes du pillage des 25 & 26 février; elle assure qu'il n'existoit pas d'accaparement: elle attribue la cherté du savon à trois causes; 1^o. il n'en existe qu'une seule fabrique établié à Marseille; 2^o. on ne peut le faire venir de là par mer, parce que les assurances sont de 60 à 65 pour cent, & les frais de transport par terre sont immenses; 3^o. les matieres qui entrent dans la composition du savon, se tirent de l'étranger, & la perte du change en hausse le prix.

Un membre propose de charger la commune de Paris de faire afficher le prix courant du savon & des autres marchandises dans les ports de la république. — Un autre veut qu'on passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi qui rend les communes responsables des désordres. — Bentabolle demande que les épiciers soient tenus de rembourser ce qu'ils ont gagné de trop dans leur commerce. — Après de violens débats, la pétition est renvoyée au comité de commerce.

On accorde une somme de 100 mille livres pour approvisionner la ville de Séana.

On transporte à Paris les effets trouvés dans le château de Chantilly; les 1240 mares d'or & d'argent seront envoyés à la monnoie; les armes serviront pour l'armée, & les médailles d'or & d'argent, au nombre de 600, seront déposées à la bibliothèque nationale.

Sur la motion de Marat, on décrète que le tribunal extraordinaire jugera les agens des ci-devant princes, détenus à l'Abbaye, & qui étoient chargés de fabriquer de faux assignats à l'effigie du ci-devant Monsieur.

La correspondance n'offre rien d'important qu'une lettre des commissaires près des armées de la Belgique, par laquelle ils communiquent deux arrêtés qu'ils ont nouvellement pris. La conduite des magistrats de Bruges, qui se sont emparés des magasins que nous possédions dans cette ville, a donné lieu au premier de ces arrêtés. Il ordonne que le général en chef de la Belgique fera marcher vers Bruges une force capable de reprendre les objets qui nous ont été volés; qu'il lèvera sur cette ville une contribution de deux millions de florins, & qu'à cet effet, il pourra prendre en otage les magistrats ou tous autres citoyens.

Le second enjoint aux volontaires qui ont abandonné l'armée pour se réfugier à Lille, de rejoindre au plus vite leurs drapeaux.

Ces arrêtés ont été approuvés par l'assemblée, & l'on a introduit à la barre une députation de Strasbourg, qui a formé des plaintes contre des violations exercées par les commissaires Couturier & Denzel, & a dénoncé plusieurs hommes dont le génie pour l'intrigue, & le patriotisme aussi nouveau qu'exagéré déchirent la ville de Strasbourg.

Rullu a pris sujet de citer un trait peu délicat de la conduite de Denzel: d'après son assertion, ce député a destitué un commissaire des guerres, qu'il a remplacé par son fils, âgé de 20 ans. L'assemblée admettant à la séance les pétitionnaires, a annullé la nomination du jeune homme, & rétabli le commissaire des guerres dans ses fonctions.

Marat monte ensuite à la tribune, & réclame une grande attention. C'étoit pour dire que le comité de défense générale influencé par les *Guadet, les Vergniaux, les Genfonne, &c.* venoit de faire arrêter trois commissaires du pouvoir exécutif qui étoient munis de pieces importantes, & dont la lecture ne laisseroit aucun doute sur les perfidies du général Dumouriez.

Guiron de Morveaux, membre de ce comité, a annoncé que cette arrestation n'avoit été ordonné: que sur des motifs très-puissans. Fonfrede a dit que s'il eût eu à redouter la découverte d'une grande conspiration, il auroit, à l'exemple de Marat, prévenu l'impression délavantageuse que le rapport du comité doit naturellement produire, par une dénonciation très-spécieuse. J'abandonne à mes collègues, ajoute Fonfrede, les conséquences qu'ils voudront tirer de la dénonciation de Marat. Ce dernier en veut parler de nouveau; il avoit déjà fait entendre quelques expressions peu flatteuses pour ceux qu'il appelle *hommes d'état*, lorsque l'assemblée, jugeant à propos d'écouter le rapport long-tems attendu du comité de salut public, lui a retiré la parole.

Trois pieces importantes, une lettre de Dumouriez, adressée au comité de défense générale, & qui a été publiée dans un grand nombre de journaux; une autre lettre du même au ministre Beurnonville, un procès-verbal de plusieurs conférences que les commissaires du pouvoir exécutif, Broglie, Dubuisson & Péréira, ont entretenues avec ce général, sont les bases du rapport du comité.

On fait que, dans la première lettre, Dumouriez faisoit éclater son indignation contre les violations qu'il disoit avoir été exercées par les commissaires du pouvoir exécutif dans le pays des Belges, & qu'il paroissoit désespérer du salut de la république, si l'indiscipline continuoit ses progrès, ou si les Belges se révoltoient ouvertement & unanimement contre les tyrannies qui leur ont exaspéré l'ame.

La seconde lettre contenoit des dispositions militaires qui étoient des avant-coureurs des revers que nous avons éprouvés; le général y disoit que le salut de 10 mille braves volontaires étoit dû à la sagesse de Massé, qui avoit capitulé

avec les Autrichiens & évacué Anvers & sa citadelle; qu'un grand nombre de fuyards réfugiés dans la ville de Lille, se livrent à tous les excès; qu'il étoit impossible de conserver la position de Tournay, & qu'on alloit établir un camp retranché aux environs de Dunkerque. Le général sembloit désespérer de la valeur de ses troupes mêlées avec beaucoup de sâches, & l'autorité chancelante de la convention nationale, l'épuisement des ressources pécuniaires, les ravages de la guerre civile, rendoient, disoit-il, sa décision flottante sur le parti qu'il devoit prendre. Écoutez-le parler. Jamais position ne fut plus critique, & les Autrichiens peuvent mettre tout à feu & à sang dans le voisinage de Paris. Je n'ai que des fuyards à opposer à des troupes disciplinées; mon armée est sans vivres & sans munitions; mais les Autrichiens nous traitent avec douceur, & il est possible de profiter habilement de la prise de 10 mille de nos volontaires occupés au siège de Williamstadt, ou en garnison à Gertrudenberg pour entrer en négociation ».

Le procès-verbal rédigé par les trois commissaires du conseil exécutif, inculpe encore plus gravement le général; la principale conférence qui y est rapportée commence par des reproches amers de Dumouriez aux commissaires, & amène ensuite plusieurs autres importants, & la découverte d'un projet auquel on ne s'attendoit pas. — On parle des affaires de Paris; Dumouriez dit que la convention est composée de 545 tyrans; que les sociétés populaires professent des principes atroces; que la France est sur le point de devenir la proie des maux les plus effrayans; mais qu'il est assez fort pour se battre par-devant & par-derrière, & que lui, général, sauveroit la France seul, sans la convention & malgré la convention. Le procès-verbal rapporte que Dumouriez fit ici une sortie véhémente contre la forme de notre gouvernement, sortie qu'il termina en disant que la validité des décrets de la convention ne s'étendrait bientôt plus que dans la banlieue de Paris. Il se déchaîne aussi contre l'établissement du tribunal révolutionnaire, contre la nouvelle constitution, à l'occasion de laquelle il dit que Condorcet, pour un homme d'esprit, n'y a rien entendu. Quel gouvernement voulez-vous donc, reprend Dubouffon? — L'ancienne, toute médiocre qu'elle est. — Avec un roi? — Sans doute. — Le fils de Louis peut-être? — Qu'importe qu'il s'appelle Louis, Jacobus ou Philippus? — Et comment remplacer la convention? — D'une manière toute simple, par les présidens de districts que je convoquerai au même instant. — Vous ne méritiez pas le sort de la Fayette? — La Fayette étoit méprisé des puissances étrangères; je me suis fait estimer d'elles; & dans le cas d'un revers, je fais bien le moyen de m'en faire recevoir; mais mon armée sera celle de Manlius; elle le sera du moins pendant tout le tems qu'il en sera besoin pour l'exécution de ces projets.

Voici le plus important de cette longue conférence, après laquelle les trois commissaires craignant la perfidie politique de celui qui leur avoit fait de pareilles confidences, se retirèrent, sous le prétexte qu'ils alloient à Paris disposer les esprits à servir Dumouriez.

La lecture de ces lettres terminée, Cambacérès a achevé le rapport, d'où il résulte l'existence d'une grande conspiration dans laquelle Dumouriez a trempé: plusieurs autres personnes ont été soupçonnées de l'avoir servie, & ont été arrêtées par ordre du comité, ainsi que toutes celles qui sont dans le cas d'avoir des relations avec Philippe Egalité, & le desir de la royauté. Philippe Egalité lui-même, & Sil-

lery, sans leur caractère de représentans, eussent été mis en état d'arrestation. Appelés au comité, ils ont répondu que leur devoir & leur desir étoit de se soumettre aux précautions qu'exigeoit le salut public, & qu'ils appelloient sur leur conduite le plus scrupuleux examen.

Plusieurs membres se dispoient à parler sur la conspiration dont on venoit d'entendre lire les preuves; on a observé qu'il falloit attendre l'arrivée de Dumouriez avant d'entrer dans aucune discussion; Danton a cependant écarté les soupçons de complicité qui se tournoient sur lui, & a exprimé l'indignation qu'il ressentoit de la trahison de Dumouriez.

Laitouze n'a pas trouvé qu'il eût répondu à tout; les voyages précipités, les efforts qu'il a faits pour porter le peuple à un soulèvement, les sommes qu'il a répandues sans en faire connoître l'usage, accusoient grièvement Danton aux yeux de Laitouze.

Danton, dont le discours a été précédé de quelque tumulte, s'est défendu de nouveau & fort longuement; il a demandé quels étoient ceux que l'on devoit soupçonner d'intelligence avec Dumouriez, ou de ceux qui ont constamment applaudi & qui ont montré, en se refusant à la mort du tyran, une si grande conformité d'opinions avec celles de ce général; ou de ceux qui ont prononcé, comme Pellétier, la mort de Louis, & qui doivent avoir encouru la haine de Dumouriez par leur assiduité dans les sociétés populaires.

Quant aux dépenses qui lui sont reprochées, il interpellé Cambon de déclarer s'il est vrai qu'il ait reçu aucune somme, de l'emploi de laquelle il n'ait rendu compte.

Une commission a été nommée pour éclairer cette affaire, que les discussions ne servent qu'à embrouiller.

Diverses lettres que le comité de sûreté générale a reçues, & qui font redouter que la conspiration qui vient de se dévoiler n'étende au loin ses ramifications, qui donnent surtout lieu de penser que des soldats étrangers aient été clandestinement introduits dans nos armées, soit dans l'intérieur de la république, ont porté l'assemblée à décréter, 1°. que la surveillance la plus exacte continuera d'être exercée aux barrières de Paris; 2°. que tous les soldats qui se présenteront pour entrer seront conduits dans la section qu'ils déclareront choisir pour le lieu de leur domicile, & qu'ils y feront viser leurs passe-ports; 3°. que toutes les nominations faites par Dumouriez depuis sa campagne d'Argonne, sont annullées.

Voyage en France pendant les années 1787, 1788, 1789 & 1790, entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'agriculture, des richesses, des ressources & de la prospérité de cette nation; par Arthur Young, traduit de l'Anglois, par Fr. S., avec des notes & observations, par M. de Casaux, & des cartes géographiques de la navigation & du climat, 3 vol. in-4°, 15 liv. broch. & 16 liv. 10 s. franc de port pour les départemens. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

(Cet ouvrage est aussi curieux qu'intéressant par son objet. C'est la production d'un agriculteur Anglois aussi zélé qu'éclairé, qui après avoir parcouru la Grande-Bretagne & l'Irlande pour y observer l'état de la culture dans toutes ses branches, les causes des progrès & de la décadence de chacune, est venu exprès en France pour faire le même travail & a publié ses observations. Il nous apprend que le territoire de France ne produit pas la moitié de ce qu'il pourroit produire, & nous indique les moyens de tout améliorer.)